

## Charte de coopération du médiathécaire bénévole junior

### A quoi servent les médiathèques ?

Les médiathèques sont un **service public** dont le but est de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture pour tous.

Les services sont accessibles à chacun·e sans discrimination et permettent :

- D'offrir un accès à la lecture et à l'information sous toutes ses formes
- De contribuer à l'éducation et à la formation tout au long de la vie
- De permettre un accès à internet
- De faire de la médiathèque un lieu du vivre ensemble
- De développer les relations entre les générations

### Le réseau Medi@val c'est :

- Une carte de lecteur unique
- Un logiciel et un portail internet commun : [www.reseaumediaval.fr](http://www.reseaumediaval.fr)
- Une navette pour faire circuler les documents entre les médiathèques
- Un programme commun d'animations
- Un accès à l'offre et aux services numériques de la Médiathèque départementale

### Quelles sont les missions du médiathécaire bénévole ?

- Il/elle donne un peu de son temps pour les activités de la médiathèque, sans rémunération
- Il/elle partage ses compétences et en fait profiter la médiathèque
- Il/elle s'engage à respecter les obligations liées au Service Public : qualité de l'accueil, discrétion, neutralité, obligation de réserve
- Il/elle informe l'équipe de sa présence en s'inscrivant sur le planning
- Il/elle participe à la vie de l'équipe, aux activités et projets en fonction de ses envies et disponibilités

### En contrepartie, la médiathèque s'engage à :

- Vous accueillir comme un membre de l'équipe à part entière
- Vous confier des activités en lien avec vos compétences et disponibilités
- Vous former pour les activités auxquelles vous participez

Le/la médiathécaire bénévole junior reste sous la responsabilité de son responsable légal pendant son activité à la médiathèque. Il ne tient pas de permanence sans un adulte consentant, agent ou bénévole.

La qualité de bénévole junior est accordée (ou non) après un entretien avec la médiathécaire et/ou l'élu en charge, selon la maturité et les capacités d'encadrement de la Médiathèque.

Nom :.....

Prénom.....

Adresse

.....  
.....  
.....  
.....

Contact médiathécaire bénévole junior :

téléphone.....  
.....

Mail.....  
.....

Contact responsable légal :

téléphone.....  
.....

Mail.....  
.....

Jours de préférence :

|            | Mercredi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|------------|----------|----------|--------|----------|
| Matin      |          |          |        |          |
| Après-midi |          |          |        |          |

Disponibilités : autres informations

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

J'ai pris connaissance et je m'engage à :

- Respecter la charte de coopération du médiathécaire bénévole junior
- Mener à bien les missions convenues avec l'équipe de la médiathèque
- Respecter les règles de fonctionnement de la médiathèque

Fait à ....., le .....

Le / la médiathécaire volontaire junior

Le / la responsable légale

La responsable de la médiathèque

Le Maire ou son représentant